

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIFFUSION RESTREINTE

DECRET N°96-401 du 18 Septembre 1996

portant nomination du Commandant Patrice
HOUSOU en qualité de Directeur des
Services de Liaison et de Documentation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-5 du 22 Janvier 1992 portant création et attributions de la Direction des Services de Liaison et de Documentation ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Septembre 1996

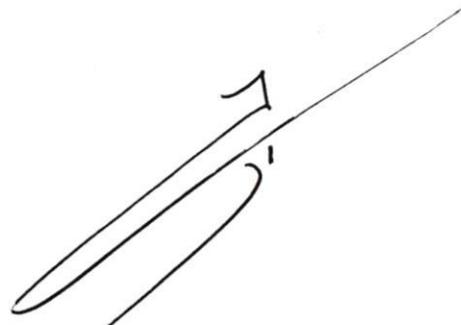
DECRETE:

Article 1er: Le Commandant Patrice HOUNSOU est nommé Directeur des Services de Liaison et de Documentation.

Article 2: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

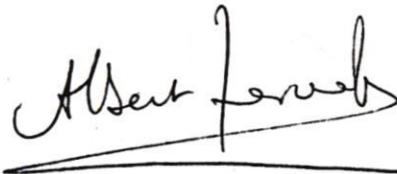
Fait à Cotonou, le 18 Septembre 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



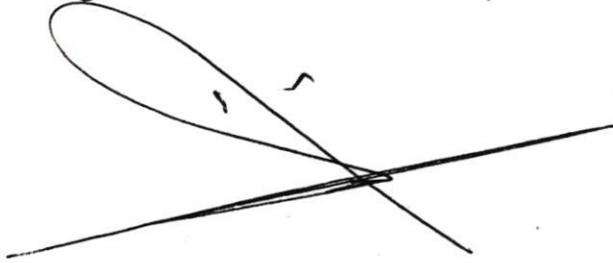
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Albert TEVOEDJRE.-
Ministre intérimaire

Le Ministre délégué auprès du
Président de la République,
chargé de la Défense Nationale,



Séverin ADJOVI.

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.

Ampliations : PR 4 MDN 1 MF 1 SGG 2 Intéressé 1 CAB/MIL 1 ADC 1